NOTE

Le dimanche 14 Juillet à 16 h. aura lieu la cérémonie du baptême du nouveau chêne Boppe sous la présidence de M. le Directeur Général, à laquelle tous les préposés de la forêt de Bercé assisteront.

En dehors des prescriptions de détail, qui pourront être données ultérieurement, les ordres concernant cette cérémonie sont les suivants :

Les différents préposés se trouveront réunis au carrefour de l'Ecole de Nancy à partir de 15 heures. Ils seront en tenue de drap (pantalon) et porteront leurs décorations.

Ils interdiront l'entrée des automobiles sur le chemin d'accès au chêne Boppe.

Les automobiles particulières devront se ranger d'un seul côté (ouest) de la route forestière des Clos. Le carrefour de l'Ecole de Nancy sera réservé aux voitures officielles.

Au moment de l'arrivée de M. le Directeur Général, qui sera signalée par des coups de trompe successifs, les préposés se trouveront alignés le long de la route des Clos dans l'ordre réglementaire, en face du carrefour de l'Ecole, au niveau de l'entrée du chemin d'accès au chêne Boppe.

Il est vraisemblable que le cortège officiel passera après la cérémonie par les points suivants de la forêt :

L'Hermitière, le chêne de Gaie-Mariée, la Fontaine de la Coudre.

Les brigadiers intéressés prendront toutes mesures utiles pour faire nettoyer ces emplacements convenablement, un auxiliaire y repassera vers 14 heures le 14 pour les débarrasser de tous papiers, déchets, etc.

Il conviendra que les chemins d'accès au chêne de Gaie —Mariée (chemin à travers les coupes secondaires et chemin à travers la partie dans lesquelles les coupes d'ensemencement n'ont pas encore eu lieu) soient remis en état.

D'une manière générale, les placards des Parcelles aux environs de ces différents points devront être repeints.

Il me sera accusé réception de cette note.

Le Mans, le 8 Juillet 1935 L'inspecteur des Eaux et forêts,

Signé VINEY